

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

APPROBATION DE  
LA CHARTE  
EUROPEENNE POUR  
L'EGALITE DES  
FEMMES ET DES  
HOMMES DANS LA  
VIE LOCALE

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Guillaume ROUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190329-D26-19-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de poursuivre et renforcer son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

**CONSIDERANT** la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et à mettre en œuvre cet engagement dans l'ensemble de leurs politiques,

**CONSIDERANT** que la Charte implique d'adopter, dans un délai raisonnable (ne pouvant excéder 2 ans) suivant la date de signature, un Plan d'action pour l'égalité et ensuite de le mettre en œuvre,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale jointe à la présente délibération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et tout document s'y rapportant.

**ARTICLE 3 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre des membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 MARS 2019**
- et de son affichage le **02 AVR. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

<p>Délibération votée par :</p> <p><b>Voix pour : 32</b></p> <p><b>Voix contre</b></p> <p><b>Abstentions</b></p> <p><b>NPPV</b></p>
---

<p>Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190329-D26-19-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019</p>
---